

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2023

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1093

présenté par

Mme Taurinya, M. Bernalicis, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élixa Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terre noir, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 29, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement, dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, un rapport sur la dépenalisation de délits selon leur gravité. Ce rapport recense les infractions susceptibles d'être supprimées ou redéfinies.

EXPOSÉ SOMMAIRE

"Par cet amendement nous souhaitons encourager et réfléchir à la dépenalisation des petits délits.

La logique du tout répressif est inopérante et contraire à l'objectif de prévenir les récidives. Nos prisons se remplissent pour ne pas dire débordent, mais le gouvernement actuel continue de penser que l'incarcération est la réponse principale.

La France insoumise est, à l'opposé, convaincue qu'il est temps de refonder l'échelle des peines et de repenser la logique de justice pénale afin de redonner toute leur place aux objectifs de réparation et de réinsertion sociale. Nous défendons la suppression du référentiel carcéral et la dépenalisation pour plusieurs délits, notamment ceux concernant le cannabis et les petits vols.

Nous rejoignons le Syndicat de la magistrature qui estime qu'un recensement des infractions susceptibles d'être supprimées, disqualifiées ou redéfinies est nécessaire, notamment celles qui stigmatisent certaines catégories de populations et celles qui touchent à la liberté d'expression."